

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 21 MARS 2024

Réunion annoncée à la porte de la mairie le 14 mars 2024, sous la présidence de Pascal MELLINGER.

Sont présents : ROUSSELET.M, DES ABBAYES.B, MOREAU.M, GUEDE.P, LECOMTE.F, GASNIER.E, TRECUL.P

Absents excusés : DUFOSSÉ.S, OZAN.B, COUTANCEAU.N

Pouvoir : OZAN.B donne pouvoir à GASNIER.E
COUTANCEAU.N donne pouvoir à TRECUL.P

Secrétaire de séance : LECOMTE Françoise

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 22.02.2024

Le compte rendu de la séance du 22.02.2024 est adopté à l'unanimité des membres présents.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023

Après présentation des différents comptes administratifs 2023.

Le conseil municipal, sous la présidence du doyen d'âge, à l'unanimité approuve les CA comme suit :

- Budget principal : présente un excédent de fonctionnement de 95 237.65€, ainsi qu'un excédent de 1 913.08€ en investissement.
- Budget d'Assainissement : présente un excédent de 32 268.74€ en section d'exploitation ainsi qu'un excédent de 28 507.54€ en section d'investissement.
- Budget CCAS : présente un excédent de 152.62€ en section de fonctionnement ainsi qu'un excédent de 47.77€ en section d'investissement.

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2024

Le Maire présente au conseil municipal les budgets primitifs de 2024.

- Le Conseil Municipal vote le budget principal (nomenclature M57) qui s'équilibre à 452 600€ en section de fonctionnement et à 126 200€ en section d'investissement.

- Le Conseil Municipal vote le budget d'Assainissement qui s'équilibre à 69 700€ en section d'exploitation et à 54 500€ en section d'investissement.

Le CCAS ayant été dissous au 1^{er} janvier 2024 avec la délibération N°24 en date du 6 juillet 2023, l'excédent de 152.62€ en section de fonctionnement ainsi que l'excédent de 47.77€ en section d'investissement sont donc affectés au Budget principal 2024 de la commune.

VOTE DES TAXES LOCALES 2024

Après étude de l'état 1259 de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes locales pour 2024.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de ne pas augmenter les taxes et vote de façon suivante :

| | | |
|--------|--------|----------|
| - TFB | 34.61% | 106 806€ |
| - TFNB | 33.94% | 36 214€ |
| - TH | 20.34% | 29 534€ |

Produit attendu 172 554€

Néanmoins la revalorisation des bases d'imposition pour 2024 permet une augmentation de 4% des produits d'imposition.

TRAVAUX ENTRÉE BOURG

Monsieur le Maire, rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement de sécurisation de l'entrée du Bourg afin de réduire la vitesse excessive des automobilistes.

Il laisse la parole à son adjointe Madame ROUSSELET Muriel afin qu'elle présente le devis d'Eure et Loir Ingénierie consistant à l'installation d'un radar pédagogique et à l'installation d'un îlot pour un montant de 8 446€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de reporter le projet en 2025 afin de bénéficier des différentes subventions possibles.

DEMANDE DE SUBVENTIONS ET ADHÉSION

Monsieur le Maire, présente au Conseil Municipal plusieurs demandes de subventions.

- Tennis club de Thiron-Gardais, 6 licenciés d'Argenvilliers dont 2 jeunes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de verser la subvention de 60€ au tennis club de Thiron, à hauteur de 10€ par personne.

- Appel à cotisation 2024 « Villes des Rosières de France »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide l'adhésion à l'Association « Villes de Rosières de France » à hauteur de 38€ pour les villes de moins de 3 500 habitants.

- Subvention communale pour la coopérative scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de verser une subvention communale pour la coopérative scolaire à hauteur de 300€, conforme à la subvention de l'an passé, tout en ayant conscience de sa générosité.

- Fondation du patrimoine

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'adhérer à la Fondation du Patrimoine, à hauteur de 100€ pour les communes de moins de 500 habitants.

REDEVANCE ENEDIS ET ORANGE

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier d'Enedis concernant la redevance d'occupation du domaine public communal pour l'année 2024.

Le montant de cette redevance s'élève à 239€.

Il donne également lecture d'un courrier d'Orange concernant cette même redevance d'occupation du domaine public communal pour l'année 2024.

Le montant s'élève à 749.15€

Après délibération, le Conseil est favorable et entérine les propositions des deux opérateurs.

INSCRIPTION ÉGLISE MONUMENTS HISTORIQUES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de classification de l'église d'Argenvilliers aux monuments historiques.

Il laisse la parole à son adjointe Madame ROUSSELET Muriel, qui expose au Conseil Municipal les bienfaits de cette inscription qui permet d'avoir un suivi de l'édifice par des visites régulières de l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP), d'avoir une aide technique pour répondre aux questions de conservation et bien sûr une aide financière afin de réaliser tous les travaux nécessaires.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal est plutôt favorable à une demande d'inscription aux monuments historiques. Cependant certains élus, avant de prendre position s'interroge sur les contraintes engendrées par un classement de l'église, notamment sur les restrictions affectant l'immobilier dans le périmètre du classement.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal charge Madame ROUSSELET de faire un bilan comparatif sur les aspects positifs et les contraintes dues à l'inscription et/ou classement de l'église aux monuments historiques.

Ce bilan sera présenté lors d'un prochain conseil dans l'objectif de permettre une prise de décision.

QUESTIONS DIVERSES

- TOUR D'EURE ET LOIR 2024 :

La date du Tour d'Eure et Loir est décalée. Il passera sur la commune le samedi 28 Septembre 2024.

L'association demande 6 signaleurs. Michel MOREAU, Patrick GUEDE et Pascal MELLINGER se sont proposés pour être signaleurs sur le parcours du Tour d'Eure-et-Loir lors de son passage sur la commune d'Argenvilliers et le maire demande à chacun de trouver selon leurs connaissances les 3 signaleurs manquants.

- La délibération du PETR concernant le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale)

Le Maire informe le Conseil, de la réception de la délibération prise par le PETR approuvant le SCOT

- La Blé d'Or 2024 :

La course cycliste de la Blé d'Or passera sur la commune le dimanche 21 avril 2024.

L'association demande 4 signaleurs afin de protéger les carrefours.

Ce sont portés volontaires Pascal MELLINGER et Patrick GUEDE, il manquera encore 2 autres signaleurs.

Nous faisons un appel aux volontaires.

- Point restaurant le Perch'oir :

Rendez-vous le 18.03.2024 avec de potentiels repreneurs. Une visite du restaurant a été programmée au vendredi 22 mars 2024 à 17h00. Visite effectuée par Madame LECOMTE, Madame DES ABBAYES et Madame ROUSSELET.

- Contrat photocopieur :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal différents devis sur le contrat concernant le photocopieur.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de, contacter à nouveau l'un des deux commerciaux pour revoir les montants des contrats.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00

Prochaine réunion le 18 avril 2024 à 20h00